

Arrêté du 7 juin 2012 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Béthune
NOR : JUSB1225488A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant la garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1er juillet 2012, mis fin aux fonctions de Mme Ingrid BELLEVAL, adjointe administrative de 1ère classe, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Béthune.

Article 2

Mme Maryline LEROY, adjointe administrative principale de 2ème classe, est à compter du 1er juillet 2012, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Béthune.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Douai, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 7 juin 2012.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK